Signé par Jacques VILLERMET
Le 18/12/24
ID: tx_AVyna23lmW5w
Signed with
Universign

ABAQUE
Société Civile
au capital de 2 400 euros
Siège social : 31 Cours Emile Zola – 69100 VILLEURBANNE
523 878 288 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DE DECISION DE LA GERANCE
DU 29 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 29 Août,
A 14 h 00,

Monsieur Jacques VILLERMET préside la séance en qualité de gérante de la société ABAQUE.

Puis le gérant rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société

DECISION UNIQUE

La gérance décide de transférer le siège social du **31 Cours Emile Zola – 69100 VILLEURBANNE** au **18 Chemin des Cuers – 69570 DARDILLY**, et ce à compter du 01/09/2024

Elle décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est désormais fixé : **18 Chemin des Cuers – 69570 DARDILLY.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Monsieur Jacques VILLERMET
Le gérant